

L'an deux mille dix-sept le vingt-cinq Janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme BOISAUBERT Stéphanie, Maire

Etaient Présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GRANGEOT Christelle — GIRAUD-JACQUIGNON Clémence
- DEVIDAL Joëlle - ORERO Christine

&

Mrs BONNETAIN Philippe – MEYER Constant – NICOUD Florent - PERROT Gilbert -
DECOMBIS Erick – HAOUIZEE Régis - ALPHANT Florent – RACAMIER André

Absents excusés : Mr DESORMAIS Jérôme

Pouvoir à :

Ordre du Jour :

- 1 Commission Urbanisme :
 - Point sur les dossiers
 - Avancée du PLU
- 2 Commission Travaux / Bâtiments :
 - Point sur les dossiers
- 3 Commission Voirie :
 - Point sur les dossiers
- 4 Commission Information :
 - Panneau lumineux : protocole
- 5 Commission Associations :
 - Maître Autel : prise en charge devis + information sur inscription
- 6 Questions diverses :
 - Maintenance Eclairage Public – choix prestations : délibération
 - Signature convention de raccordement Groupe Scolaire : délibération (annule et remplace)
 - Boulangerie : information
 - Mise en place de France Mobile : information

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Madame Christelle GRANGEOT est nommée secrétaire.

1. COMMISSION URBANISME.:

- Point sur les dossiers.:

PC Margaron Adrien : permis de construire accordé

PC Mabilon Gilbert : en cours d'instruction ; revoir avis de voirie

PC Grangeot Jérôme : en cours d'instruction et demande de pièces complémentaires

PC SCI Milcan : en cours d'instruction et demande de pièces complémentaires

DP Boisaubert : déclaration préalable accordée

DP Lhopital Marine : déclaration préalable accordée

DP Gabet Jean-Pierre : en cours d'instruction

DP Schoda Alain : toujours en attente des pièces complémentaires ; l'intéressée ne réagit pas aux demandes successives.

CU Roulet Patrick : en cours d'instruction

Arrivée de Clémence Giraud-Jacquignon : 20h16

- Passage au PLU. : information

Pour rappel, la réunion publique pour présentation du diagnostic-PADD est vendredi 27 Janvier 2017.

Arrivée de Haouizée Régis : 20h18

Une réunion a eu lieu vendredi dernier avec quelques administrés, mémoire vive de notre village ; cette réunion était basée sur la connaissance des aléas sur la Commune.

Pour information, à compter du 27 Mars 2017, le Plan d'Occupation des Sols de la Commune sera caduque ; en l'attente la validation du Plan Local d'Urbanisme, les règles de construction seront régies par les dispositions du Règlement National d'Urbanisme qui restreint le droit à la construction. Nous serons donc dans une situation transitoire.

D'autre part, la Commune sera tenue de délibérer lors d'un prochain Conseil pour ou contre le PLUI. Dans les 3 mois avant le 26/03/17, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la CCTB doivent s'opposer par délibération pour le transfert de compétences du PLUI n'ai pas lieu sinon il se fait automatiquement.

2. COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS.:

- Finir Cimetière de la Feytaz
- Travaux d'électricité à l'Atelier Communal bientôt finis
- Pour l'école : devis cuve fioul en cours, devis pour visio portail en cours : apparement travaux peu évidents, devis pour remplacement vitre hublot cassé en cours. Revoir pour la fuite salle de motricité : Martin G, en attente.

S'agissant de la convention signée avec ERDF concernant les travaux de raccordement électrique, il convient de réajuster la délibération prise en Juin 2016 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016/40 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité Basse Tension de puissance supérieure à 36kVA, soit 48 kVA. au Groupe Scolaire.

Rappel des faits : après plusieurs problèmes rencontrés, s'agissant des microcoupures au Groupe Scolaire, pouvant ainsi mettre en péril les matériels mis en place, une augmentation de puissance de raccordement en soutirage de 48Kva a été demandée auprès des services d'ERDF.

Ce raccordement engendre des travaux dont une partie sera réalisée par ERDF et l'autre par nos soins.

Pour la partie réalisée par ERDF, le montant de la contribution de la Commune a été modifié en notre faveur pour 2 798,93 euros TTC.

Cependant il convient de rajouter à ces travaux le branchement tarif jaune pour le groupe scolaire et le branchement du logement de fonction toujours au groupe scolaire, ainsi que les travaux de découpes de goudron à l'intérieur du groupe scolaire

Les montants sont les suivants : 1 883,32 euros TTC (Fiard) et 1 061,88 euros TTC (Syndicat de voirie).

Le montant total des travaux pour ce raccordement s'élève à : 5 744,13 euros TTC.

Le Conseil Municipal, entendu Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la modification du montant des devis,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention jointe,
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin d'ajouter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017 pour le règlement des sommes dites.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier

Délibération 01/2017.

Après concertation pris auprès des services de l'informatique de la CCTB, des contrôles ont été réalisés sur les onduleurs : il en ressort que les onduleurs installés des ensembles VPI (projecteur + mini PC) ne sont pas assez puissants pour secourir les équipements en cas de coupure électrique.

A noter : un ensemble VPI (projecteur + mini PC) consomme 390 W ; il est recommandé de prévoir une marge de 30%.

Par conséquent, l'onduleur devrait pouvoir supporter au minimum 507 W ; or, le modèle installé est donné pour une charge de 360 W maximum.

Ainsi en cas de coupure, la charge est trop élevée pour être supportée par l'onduleur ; il se met en sécurité instantanément (bip continu + voyant rouge d'alarme et de surcharge).

La solution envisagée est le remplacement des 4 onduleurs de l'école par un modèle adapté. A savoir ces onduleurs ont été installés en 2015 par Mr DUPONT Lucas ; Mr Florent NICOUD se rapproche de celui-ci pour voir si possibilité d'échange.

..Source communale

Mr Philippe BONNETAIN fait part au Conseil Municipal que Mr Gilbert JURY a donné l'autorisation verbale pour effectuer les travaux de la source.

- Projet city stade et aire de jeux : délibérations

Concernant le projet d'un city stade et d'une aire de jeux à l'école, ainsi que les travaux d'accessibilité sur le Groupe Scolaire, deux dossiers de demandes de subvention peuvent être déposés auprès des services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un City Stade qui pourrait être implanté à côté de l'école sur le terrain de tennis, ainsi que le projet de création d'une aire de jeux.

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que ce projet est bénéfique au maintien de la population jeune dans nos petits villages pour leur permettre d'exercer plusieurs activités sportives, organiser des rencontres et apporter un dynamisme considérable au sein de la Commune.

Il permettra aussi d'y exercer les activités dans le cadre des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

Le montant global de l'opération financière s'élève à : 56 238,75 euros H.T. soit 66 593,60 euros TTC.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être envisagée auprès des services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable pour la création d'un City Stade et la création d'une aire de jeux,
- **ACCEPTE** le montant des devis tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'obtention d'une subvention,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 02/2017.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée à effectuer sur l'année 2017 les travaux de mise en accessibilité recevant du public et plus particulièrement le Groupe Scolaire, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée déposée en Préfecture et accordé par arrêté en date du 1^{er} Février 2016.

Ces travaux consistent en une remise aux normes des escaliers, la création d'une place handicapé et divers travaux tels que revêtement, kit de stationnement, adhésifs de contremarche, main courante, etc...)

Le montant global de l'opération financière s'élève à : 17 750,91 euros HT. soit 21 301,09 euros TTC.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être envisagée auprès des services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Après discussion et délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** que les travaux d'accessibilité sont obligatoires pour cette année 2017,
- **ACCEPTE** le montant des devis tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'obtention d'une subvention,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 03/2017.

3 – COMMISSION VOIRIE :

- Point sur les dossiers :

Au niveau du Syndicat de Voirie, actuellement en intempéries : ceci est dû au froid et gelées.

Le retrait des illuminations a eu lieu ce lundi 23 Janvier ; un constat a été fait sur une guirlande qui ne fonctionne plus : voir si encore sous garantie.

Pour cette année 2017, il faudra revoir le planning des illuminations, afin qu'elles soient installées plus tard, et retirées plus tôt dans le mois de janvier.

Certains fossés sont à faire rapidement : Le Cottonnet, La Route des Terreaux.

Des travaux sont prévus sur le mois de février : bordure cimetière, place handicapé mairie.

4 – COMMISSION INFORMATION :

- Panneau lumineux : protocole

Mrs Joël BRUFFIN et Michel SAUNIER qui créent les diapos.

En début de semaine, une réunion est prévue pour faire le point.

Madame Le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à toutes les associations ; elle rappelle que toute information susceptible d'être diffusée sur le panneau lumineux, devra être exclusivement transmise au secrétariat de mairie ; toutes les précisions telles que date et nature de la manifestation, lieu et heure, ainsi que le nom de l'association seront nécessaires ; toute information devra être transmise 15 jours avant la date de la manifestation.

Se rapprocher de la Commune de Beaurepaire pour obtenir les dates de don du sang.

5 – COMMISSION ASSOCIATIONS :

- Maître Autel : prise en charge devis + information sur inscription

Madame Le Maire rappelle qu'elle a participé à la réunion de la Commission Départementale des Objets Mobiliers du 17 Janvier dernier, et confirme l'inscription du Maître-Autel, dans sa globalité (haut et bas) sur la protection au titre des Monuments historiques.

Une consultation sera donc faite auprès d'organismes spécialisés sur la restauration des objets mobiliers ; Mme Sylvie Vincent nous fera part de la procédure dès réception de la validation écrite de l'inscription du Maître-Autel.

En attendant, il a été mis en place dans notre Eglise une photo support toilé du Maître-Autel, dont l'encadrement a été réalisé par Pascal ; il faudra juste revoir le recadrage, pour ne pas être trop en désaccord avec la réalité.

D'autre part, Madame Le Maire fait part qu'elle a reçu le courrier et la facture de Monsieur Rigal pour les heures passées sur le Maître-Autel ; le bureau de l'Association a pris la décision de ne pas prendre en charge cette facture ; le montant de cette facture s'élève à 2 160,00 euros. Or la facture est du même montant que le devis ; pourtant le travail réalisé ne correspond que très partiellement à ce que prévoyait ledit devis. De plus, la Commune n'est pas en possession du devis « bon pour accord » signé ; et enfin la Commune n'a reçu aucun courrier de l'Association justifiant le refus de payer cette facture.

Un courrier sera donc fait à l'Association en ce sens.

- Club des Aînés

Mrs Gilbert PERROT et André RACAMIER rappellent une assemblée générale extraordinaire a lieu ce lundi 30 Janvier à 18h00 au Foyer afin de réfléchir sur l'avenir du Club des Aînés de Bellegarde-Poussieu est en perte de vitesse.

Des courriers ont été distribués sur la Commune aux personnes de 65 ans et plus, et qui sont donc susceptibles de rejoindre le Club.

- Les Conscrits

Rappel réunion avec les Conscrits le samedi 4 Février à 9h30 en mairie ; Mme Christelle GRANGEOT sollicite la présence de la Commission Fêtes Sport Associations.

Les présidents des Associations ont été conviés à cette réunion.

- Village autrefois

Rappel sur la manifestation organisée par la Municipalité sur la projection de films patrimoniaux le samedi 25 Février prochain.

Mrs Erick DECOMBIS et Régis HAOUZEE prennent en charge la numérisation sur clés USB de ces films.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- Maintenance Eclairage Public – choix prestations : délibération

Considérant l'adhésion de la Commune au SEDI en date du 18 Mars 2015,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage public au SEDI en date du 22 Juin 2016 et la signature de la convention de mise à disposition du patrimoine correspondante ;

Considérant la demande du SEDI de participer financièrement par le biais de fonds de concours à cette maintenance forfaitaire ;

Considérant que le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes de l'opération ;

Considérant les différents niveaux de maintenance que le SEDI exerce sur le territoire des communes ayant transféré la compétence éclairage public et l'impossibilité de changer pour un niveau de maintenance inférieure jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Considérant que la contribution demandée est calculée sur la base de l'inventaire annuel du patrimoine communal et est fonction du niveau de maintenance choisi ;

Il est proposé de participer financièrement à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public de Niveau 2 MAXILUM par application des prix annuels unitaires suivants appliqués aux différentes catégories lumineuses de la commune :

Catégorie Luminaire	Coût moyen HT Des prestations Maintenance	Part communale (fonds de concours)	
		TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
		65 %	30 %
A : LED	11,00 €	7,15 €	3,30 €
B : ACCES SIMPLE	28,00 €	18,20 €	8,40 €
C : ACCES COMPLEXE	33,00 €	21,45 €	9,90 €

La maintenance forfaitaire réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de la même année sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date (hors luminaire sous garantie, la première année suite à l'installation).

En cas de transfert de la compétence Eclairage public au SEDI en cours d'année, la maintenance forfaitaire de l'année sera appelée en une seule fois le mois suivant la date effective du transfert sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date et sera calculée au prorata de sa durée.

Il est proposé de participer financièrement à la maintenance hors forfait de l'éclairage public à hauteur de :

Part communale (fonds de concours)	
TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
65 % du coût de l'opération	30 % du coût de l'opération

La maintenance hors forfait réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L5212-26,

VU les statuts du SEDI,

VU la délibération communale de transfert de la compétence optionnelle éclairage public au SEDI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE

D'ATTRIBUER chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 2 – MAXILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;

D'AUTORISER Madame Le Maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement ;

CHARGE Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier

Délibération 04/2017.

- Boulangerie : information

Un rendez-vous est prévu demain 26 Janvier : le boulanger sera reçu pour faire un bilan de son activité sur 2016.

- Mise en place de France Mobile : information

Madame Le Maire fait part que la Préfecture a mis en place une plateforme nationale appelée France Mobile pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur notre territoire.

L'ensemble du mécanisme proposé repose sur l'identification par les élus locaux des problématiques de couverture mobile en zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement.

Tout problème de couverture mobile peut être signalé en mairie avec les caractéristiques de la zone concernée.

Madame Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles les 23 Avril et 7 Mai, et les législatives les 11 et 18 Juin.

Elle souhaiterait que chacun fasse part de ses disponibilités pour tenir le bureau de vote : un mail sera fait en ce sens.

Madame Le Maire clôt la séance à 22h45.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Ont signé les membres présents